

## CONSEIL MUNICIPAL

**Du lundi 23 janvier 2008**

---

Lors de la réunion qui s'est tenue le mercredi 23 janvier à 19 h 30, le Conseil municipal a choisi le terrain le moins cher pour la construction de la station d'épuration du bourg. Il correspond à la parcelle située à la sortie du hameau du « Petit Launay », référencée ZO 28 et appartenant à Madame Rose-Marie MARCHAND épouse BOUCHARD. Il a été prévu qu'en cas de refus de la personne, ce terrain serait classé d'utilité publique et payé au prix fixé par les domaines.

Avec cette solution, les deux maisons situées au lieu-dit « le Moulin » ne pourront pas être raccordées gravitairement (point bas trop important), mais par contre le hameau du « Petit Launay » sera raccordé sans problème.

Le Conseil a décidé de charger le Centre de gestion de l'Orne de souscrire pour son compte des conventions d'assurance pour le personnel auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Durée du contrat de capitalisation : 4 ans, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Et il autorise Mme le Maire à signer les conventions en résultant.

Deux nouvelles subventions ont été accordées : Maison Familiale Rurale de Beaumont-les-Autels pour 30.00 € et Association Sportive du CEG de Rémalard pour 30 € également.